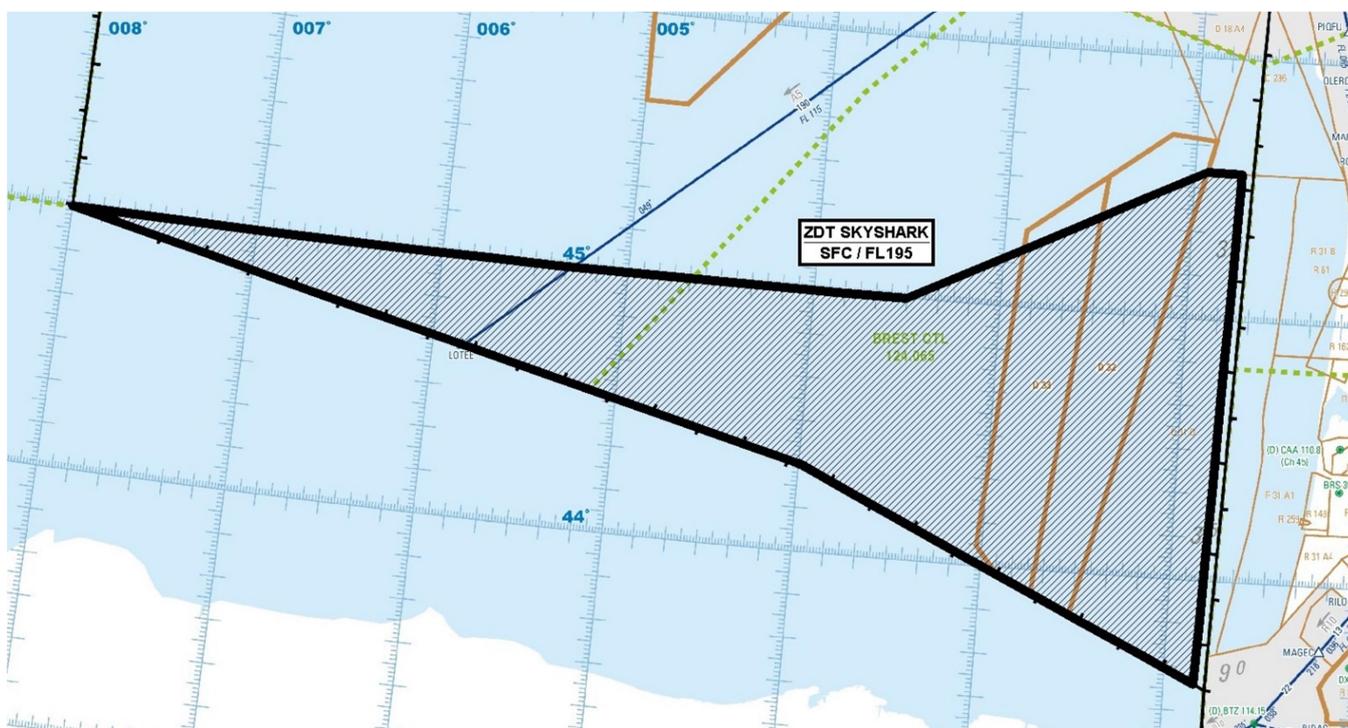


Objet : Création d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour l'exercice SKYSHARK

En vigueur : Du 27 au 29 novembre 2024

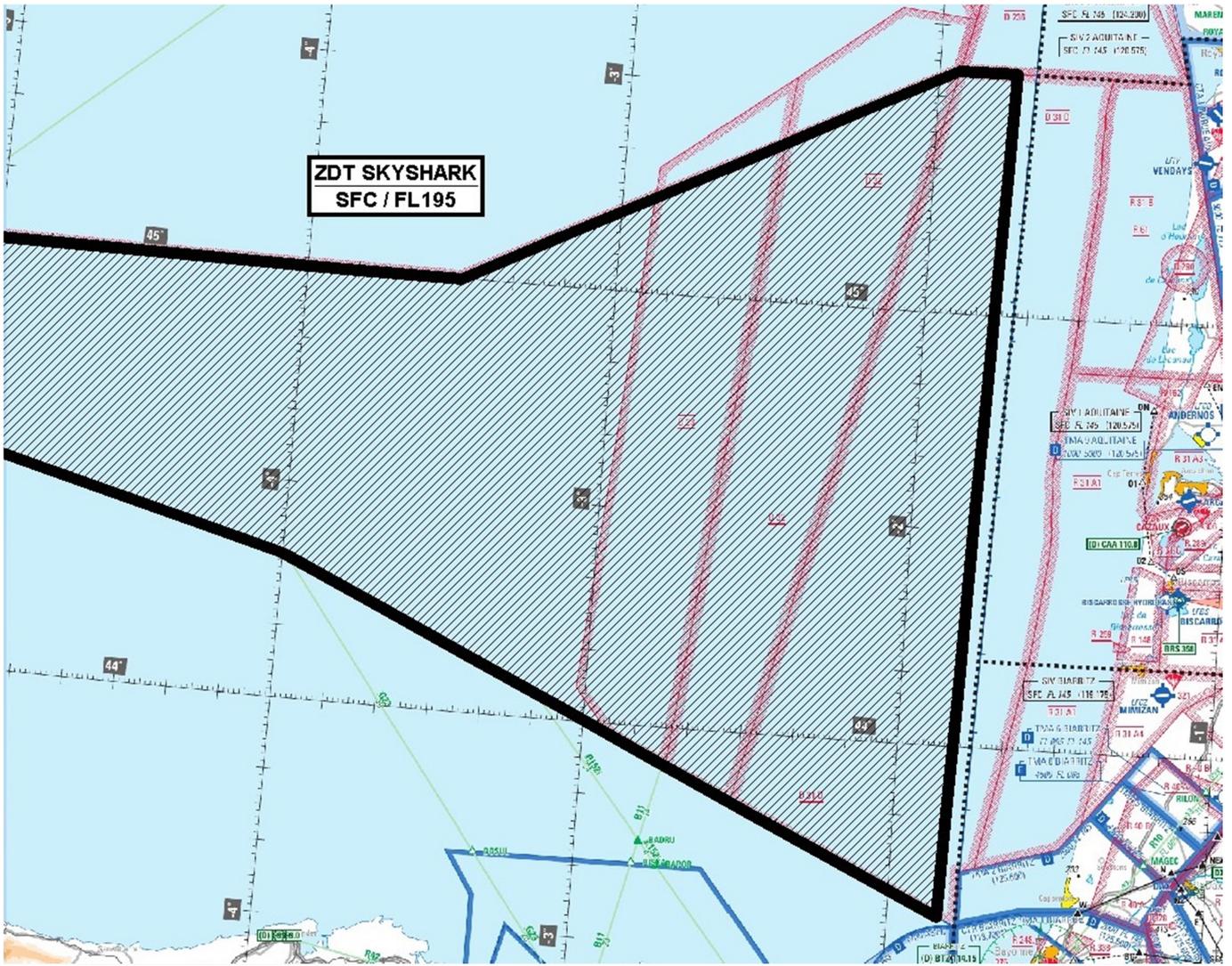
Lieu : FIR : Brest LFRR

ZDT SKYSHARK



Extrait de carte ENR 6.1 - Edition 03 - 2024

ZOOM ZDT SKYSHARK



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2024-01

ACTIVITE
Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense, évoluant en CAM, de jour et de nuit, en toutes conditions de vol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZDT SKYSHARK activable : Du 27 novembre 1200 au 29 novembre 1200.

ORGANISME GESTIONNAIRE
CCMAR ATLANTIQUE

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
BREST ACC : fréquences de contrôle
CAZAUX APP : 119.600 MHz
MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars La Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
ARMOR : 124.725 MHz

STATUT
Zone dangereuse temporaire (ZDT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels.
L'attention des usagers est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : les services de la circulation aérienne sont rendus, conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels la ZDT coexiste, par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZDT SKYSHARK****Limites latérales**

45°33'40"N, 001°56'00"W
 45°33'40"N, 001°44'35"W
 43°36'13"N, 001°50'25"W
 44°20'00"N, 004°00'00"W
 45°00'00"N, 008°00'00"W
 parallèle 45°00'00" N
 45°00'00"N, 003°30'00"W
 45°33'40"N, 001°56'00"W

Limites verticales

SFC / FL195

A l'exclusion des LF-D 31D, LF-D 32 et LF-D 33 et des ZRT / ZDT publiées par SUP AIP 224/23 lorsqu'elles sont actives.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones LF-D 18 A4, LF-D 18 A5 et LF-D 18 B2 seront actives pendant les créneaux d'activation de la ZDT SKYSHARK.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'activité :**

Pour les questions relatives au SUP AIP :

CCMAR ATLANTIQUE
 CIRCAE
 CS 80013 LOPERHET 29470 France
 Téléphone : 02.30.13.82.07
ccmar-atlantique-circae.charge-aff.fct@intra.def.gouv.fr

Pendant l'activité :

Le chef de quart du CCMAR ATLANTIQUE :
 Téléphone : 02.98.31.82.69
ccmar-atlantique.cgops.fct@intra.def.gouv.fr